



مؤسسة دار الصانع
Maison de l'Artisan

02 DEC 2021

RH N° ..1..9..0..4..2 1'

DECISION Concours de recrutement

Le Directeur Général de la Maison de l'Artisan ;

- Vu le Dahir N° 1.58.008 du 4 Chaabane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique ;
- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n°24/2012 du 6 Al Hijja 1433(22 octobre 2012) relative aux procédures de recrutement dans les établissements et entreprises publics ;
- Vu le décret N° 2.11.471 du 15 Chaoual 1432 (14 septembre 2011) relatif au statut particulier du corps interministériel des ingénieurs et des architectes ;
- Vu la Circulaire n° 16-20-cab du 19 safar 1442 (07 juillet 2020) relative à l'organisation des concours pour recrutement et examens d'aptitudes professionnelles.
- Vu le statut particulier de la Maison de l'Artisan (MDA) ;
- Vu la loi des Cadres de la Maison de l'Artisan au titre de l'année 2021.

DECIDE

Article 1 : La Maison de l'Artisan (MDA) organise un concours de recrutement d'un (1) Ingénieur d'Etat 1^{er} grade, spécialité : système d'information, à Rabat, le **08 janvier 2022**.

Article 2 : Ce concours est ouvert aux candidats répondants aux conditions suivantes :

Profil	Conditions
Ingénieur d'Etat 1 ^{er} grade En Informatique	- Titulaire d'un Diplôme d'ingénieur d'Etat 1 ^{er} grade, spécialité : système d'information ; - Être de nationalité marocaine ; - Être âgé(e) de 45 ans au plus à la date du concours.



مؤسسة دار الصانع
Maison de l'Artisan

Article 3 : Le dossier de candidature comprend les éléments ci-après :

- Le formulaire de candidature dûment rempli (disponible sur www.mda.gov.ma ou www.emploi-public.ma) ;
- Une (01) demande manuscrite portant l'adresse personnelle du candidat, son adresse e-mail et un numéro de téléphone ;
- Une copie (01) légalisée de la Carte d'Identité Nationale ;
- Le CV du candidat avec photo ;
- Une lettre de motivation ;
- Une copie (01) certifiée conforme du diplôme (le cas échéant l'équivalence du diplôme pour tout Diplôme étranger ou issu d'un établissement privé) ;
- Deux (02) enveloppes Timbrées portant l'adresse du candidat.

N.B : les attestations de réussite ne seront pas acceptées.

Article 4 : Le concours comprend des épreuves écrites et orales :

- L'épreuve écrite aura lieu le **08 janvier 2022 à 8h30**. Les candidats, retenus lors de la phase de la présélection, seront informés du lieu de l'épreuve écrite par voie postale ou électronique ;
- Seuls les candidats retenus à l'issue des épreuves écrites seront convoqués pour passer les épreuves orales ;
- La liste des candidats retenus ainsi que la liste d'attente seront publiées à l'issue des épreuves orales dans les sites : www.emploi-public.ma et www.mda.gov.ma

Article 5 : Modalités de candidature

- Les dossiers doivent être envoyés par voie postale à l'adresse suivante : Maison de l'Artisan : 6, Tarik al Marsa, les Oudayas, Rabat, et ce au plus tard le **20 décembre 2021**.
- Tout dossier incomplet ou parvenu après la date limite de dépôt susmentionnée sera automatiquement rejeté.

Article 6 : Cette décision est publiée dans les sites : www.emploi-public.ma , www.mda.gov.ma et dans le siège de l'établissement.

Directeur Général
Maison de l'Artisan

M. Tarik SADIK